

# J'ai été touché(e) par le Coronavirus (COVID19), ai-je droit à des avantages?

De nombreuses personnes touchées par la COVID-19 ont droit à des avantages afin de pouvoir acheter des produits alimentaires, obtenir des soins de santé et bénéficier d'un soutien financier. Vous trouverez dans les pages suivantes les aides auxquelles vous avez peut-être droit. D'autres facteurs peuvent influencer votre droit à certains avantages (p. ex., grossesse ou statut d'immigration).

## Avantages disponibles pour de nombreux adultes



### Assurance maladie

#### Medicaid

Vous pourriez avoir droit à Medicaid si vous êtes

- Âgé(e) entre 19 et 64 ans **et**
- Célibataire sans enfant avec un revenu familial inférieur à 1 467 \$ par mois ou 17 609 \$ par an
- Dans un ménage de deux personnes avec un revenu familial inférieur à 1 982 \$ par mois ou 23 792 \$ par an
- Dans un ménage de quatre personnes avec un revenu familial inférieur à 3 013 \$ par mois ou 36 156 \$ par an

Demandez Medicaid depuis le [site Web de NYState of Health](#) ou demandez l'aide de [GetCoveredNYC](#). Si vous avez 65 ans ou plus, êtes aveugle ou souffrez d'un handicap, appelez l'Administration des ressources humaines (Human Resources Administration, HRA) au 1-888-692-6116 et demandez des informations sur Medicaid.

#### NY State of Health

Vous pourriez avoir droit à NYState of Health si vous êtes :

- Âgé(e) entre 19 et 64 ans **et**
- Célibataire sans enfant avec un revenu familial inférieur à 4 253 \$ par mois ou 51 040 \$ par an
- Dans un ménage de deux personnes avec un revenu familial inférieur à 5 746 \$ par mois ou 68 960 \$ par an
- Dans un ménage de quatre personnes avec un revenu familial inférieur à 8 733 \$ par mois ou 104 800 \$ par an

Consultez vos options et faites une demande sur le [site Web de NYState of Health](#).

#### Assurance maladie pour les enfants

Les enfants peuvent avoir droit à des prestations d'assurance maladie si leur revenu familial est supérieur aux chiffres indiqués pour les adultes.

Consultez vos options et faites une demande sur le [site Web de NYState of Health](#).



### Coupons (SNAP) pour acheter des produits alimentaires

Le Programme d'aide supplémentaire à la nutrition (Supplemental Nutrition Assistance Program, SNAP) apporte des fonds aux familles dans le besoin pour les aider à acheter de la nourriture saine. Vous pourriez avoir droit au SNAP si vous êtes :

- Célibataire sans enfant avec un revenu familial inférieur à 1 354 \$ par mois ou 16 248 \$ par an
- Dans un ménage de deux personnes avec un revenu familial inférieur à 1 832 \$ par mois ou 21 984 \$ par an
- Dans un ménage de quatre personnes avec un revenu familial inférieur à 2 790 \$ par mois ou 33 480 \$ par an

Demandez le SNAP en ligne sur [ACCESS HRA](#).

Pour plus d'informations quant aux aides disponibles, rendez-vous sur [page des mises à jour concernant le coronavirus \(COVID19\)](#)

# J'ai été touché(e) par le Coronavirus (COVID-19), ai-je droit à des avantages?

De nombreuses personnes touchées par la COVID-19 ont droit à des avantages afin de pouvoir acheter des produits alimentaires, obtenir des soins de santé et bénéficier d'un soutien financier. Vous trouverez dans les pages suivantes les aides auxquelles vous avez peut-être droit. D'autres facteurs peuvent influencer votre droit à certains avantages (p. ex., grossesse ou statut d'immigration).

## Avantages disponibles pour les travailleurs indépendants



### Congés payés ou non payés

#### Si vous êtes malade ou prenez soin de votre famille

En vertu de la loi fédérale, si vous êtes indépendant(e), vous pourriez avoir droit à des crédits d'impôt pour des congés liés à la COVID-19. Vous pourriez y avoir droit si vous:

- Ne pouvez pas travailler ou télétravailler en raison d'une quarantaine ordonnée par le gouvernement ou conseillée par un prestataire de soins de santé
- Ne pouvez pas travailler parce que vous prenez soin d'un membre de votre famille en quarantaine sur ordre du gouvernement ou sur les conseils d'un prestataire de soins de santé
- Souffrez de symptômes de la COVID-19 et attendez un diagnostic médical
- Prenez soin d'un enfant dont l'école est fermée ou dont la crèche est indisponible

En savoir plus sur les [congé maladie pour les travailleurs indépendants](#)



### Paiements si vous avez perdu votre emploi

#### Si vous travaillez moins d'heures, aviez accepté un emploi qui a été supprimé, ou avez été congédié(e) à cause de la COVID-19

##### Assistance-chômage relative à la pandémie

L'Assistance-chômage relative à la pandémie (Pandemic Unemployment Assistance, PUA) apporte un revenu temporaire aux travailleurs qui n'ont généralement pas droit à une assurance-chômage (Unemployment Insurance, UI), même s'ils ne remplissent pas les critères d'un entrepreneur indépendant en temps normal. Vous pourriez y avoir droit si vous n'avez pas pu travailler en raison de la pandémie de coronavirus.

Faites une demande en ligne sur le site Web du Département du travail de l'État de New York ([New York Department of Labor](#)), et le système déterminera si vous avez droit à une UI ou à une PUA.

##### Indemnité de chômage relative à la pandémie

L'Indemnité de chômage d'urgence relative à la pandémie (Pandemic Emergency Unemployment Compensation, PEUC) fournit 600\$ supplémentaires par semaine, en plus des prestations de chômage hebdomadaires habituelles. Si vous avez le droit à une UA ou à une PUA, vous recevrez automatiquement le versement supplémentaire de la PEUC.

Pour plus d'informations quant aux aides disponibles, rendez-vous sur [page des mises à jour concernant le coronavirus \(COVID-19\)](#)

# J'ai été touché(e) par le Coronavirus (COVID19), ai-je droit à des avantages?

De nombreuses personnes touchées par la COVID-19 ont droit à des avantages afin de pouvoir acheter des produits alimentaires, obtenir des soins de santé et bénéficier d'un soutien financier. Vous trouverez dans les pages suivantes les aides auxquelles vous avez peut-être droit. D'autres facteurs peuvent influencer votre droit à certains avantages (p. ex., grossesse ou statut d'immigration).

## Avantages disponibles pour les employés



### Congés payés ou non payés

#### Si vous êtes malade ou prenez soin de votre famille

##### Congé maladie et familial fédéral

Si votre employeur emploie moins de 500 personnes, vous pourriez avoir droit à :

- **Des congés maladie payés (à plein solde)** vous ne pouvez pas travailler en raison d'une quarantaine ordonnée par le gouvernement ou conseillée par un prestataire de soins de santé, ou si vous présentez des symptômes de la COVID-19 et attendez un diagnostic médical
- **Des congés maladie payés (à deux tiers du solde)** si vous ne pouvez pas travailler parce que vous prenez soin d'une personne en quarantaine sur ordre du gouvernement ou sur les conseils d'un prestataire de soins de santé
- **Jusqu'à 10 semaines supplémentaires de congés familiaux et médicaux prolongés (à deux tiers du solde)** pour prendre soin d'un enfant dont l'école ou la crèche est fermée ou indisponible pour des motifs liés à la COVID-19

Les employeurs remplissant ces critères doivent vous accorder ce congé sans que vous n'ayez à en faire la demande. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site Web du [Département du travail des États-Unis](#) (US Department of Labor).

##### Congés maladie de l'État

Les congés maladie et familiaux de l'État de New York donnent droit à des congés payés ou non payés supplémentaires (en fonction de la taille de votre employeur). Vous pourriez y avoir droit si vous avez manqué le travail

- En raison d'un ordre d'isolement ou de quarantaine délivré par le gouvernement ou un prestataire de soins de santé
- Parce que vous prenez soin d'un membre de votre famille atteint de la COVID-19

Les employeurs remplissant ces critères doivent vous accorder ce congé sans que vous n'ayez à en faire la demande. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site Web du [Département du travail de l'État de New York](#).

##### Congés maladie de la ville de New York

Les congés sécurité et maladie payés de la ville de New York donnent aux employés de la ville droit à jusqu'à 40 heures de congés maladie payés ou non payés ((en fonction de la taille de votre employeur). Vous pourriez y avoir droit :

- Si vous travaillez pour votre employeur depuis au moins 120 jours
- Indépendamment de votre statut d'immigration

Les employeurs remplissant ces critères doivent vous accorder ce congé sans que vous n'ayez à en faire la demande. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site Web du [Département de la protection des consommateurs et des travailleurs](#) (Department of Consumer and Worker Protection).

**Pour plus d'informations quant aux aides disponibles, rendez-vous sur [page des mises à jour concernant le coronavirus \(COVID19\)](#)**

# J'ai été touché(e) par le Coronavirus (COVID19), ai-je droit à des avantages?

De nombreuses personnes touchées par la COVID-19 ont droit à des avantages afin de pouvoir acheter des produits alimentaires, obtenir des soins de santé et bénéficier d'un soutien financier. Vous trouverez dans les pages suivantes les aides auxquelles vous avez ~~peut~~ droit. D'autres facteurs peuvent influencer votre droit à certains avantages (ex., grossesse ou statut d'immigration).

## Avantages disponibles pour les employés



### Paiements si vous avez perdu votre emploi

Si vous travaillez moins d'heures, aviez accepté un emploi qui a été supprimé, ou avez été congédié(e) à cause de la COVID-19

#### Assistance-chômage relative à la pandémie

L'Assistance-chômage relative à la pandémie (Pandemic Unemployment Assistance, PUA) apporte un revenu temporaire aux travailleurs qui n'ont généralement pas droit à une assurance-chômage (Unemployment Insurance, UI), même s'ils ne remplissent pas les critères d'un entrepreneur indépendant en temps normal. Vous pourriez y avoir droit si vous n'avez pas pu travailler en raison de la pandémie de coronavirus.

Faites une demande en ligne sur le site Web du Département du travail de l'État de New York (NY Department of Labor), et le système déterminera si vous avez droit à une UI ou à une PUA.

#### Indemnité de chômage relative à la pandémie

L'Indemnité de chômage d'urgence relative à la pandémie (Pandemic Emergency Unemployment Compensation, PEUC) fournit 600\$ supplémentaires par semaine, en plus des prestations de chômage hebdomadaires habituelles. Si vous avez le droit à une UI ou à une PUA, vous recevrez automatiquement le versement supplémentaire de la PEUC.



### Aide si vous avez contracté la COVID-19 au travail

Si vous contractez la COVID-19 en conséquence directe de votre emploi, vous pourriez avoir droit à des prestations en espèces, à des soins médicaux, ou à ces deux avantages au travers de la Commission des accidents du travail (Workers Compensation Board).

Faites une demande en ligne sur le site Web de la [Commission des accidents du travail](#)



### Aide si vous avez contracté la COVID-19 en dehors du travail, souffrez d'un handicap, et ne pouvez pas travailler

Si vous contractez la COVID-19 en dehors du travail, que vous souffrez d'un handicap et que vous ne pouvez pas travailler, vous pourriez avoir droit à des prestations d'invalidité.

Faites une demande en ligne sur le site Web de l'[État de New York](#)

Pour plus d'informations quant aux aides disponibles, rendez-vous sur [page des mises à jour concernant le coronavirus \(COVID-19\)](#)